

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 13 mars 2020**

DBS10-2020

Le 13 mars 2020, à 12 h, le Bureau Syndical "Socle" régulièrement convoqué le 9 mars 2020, faute de quorum en fin de séance le 6 mars 2020, s'est réuni à Caen, salle F4 722, sous la présidence de Xavier PICHON, Vice-Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Christian DELBRUEL, M. Dominique GOUTTE, Mme Béatrice TURBATTE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Monique GARNIER, Mme Marie- Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY (pouvoir à M. Xavier PICHON), M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Hubert PICARD)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR (pouvoir à M. Paul CHANDELIER), Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Bernard LEBLANC)

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE

M. Claude LETEURTRE (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Jean-Philippe MESNIL (pouvoir à Mme Monique GARNIER)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

Communauté de Communes Pays de Falaise

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

En exercice

- au titre du SCoT 34
- au titre du Socle 39

Présents

- au titre du SCoT 12
- au titre du Socle 12

Votants :

- au titre du SCoT 21
- au titre du Socle 21

Date d'envoi de la
convocation : 9/03/2020

**Avis sur l'évaluation
environnementale de la
première phase de
reconstruction du CHU de
Caen**

AVIS SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PREMIÈRE PHASE DE RECONSTRUCTION DU CHU DE CAEN

Exposé :

A/ Éléments de cadrage

Le projet de reconstruction du CHU de Caen Normandie doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est consulté pour avis, en application de l'article L122-1 du Code de l'environnement. La consultation a été reçue au Pôle métropolitain le 12 Février 2020.

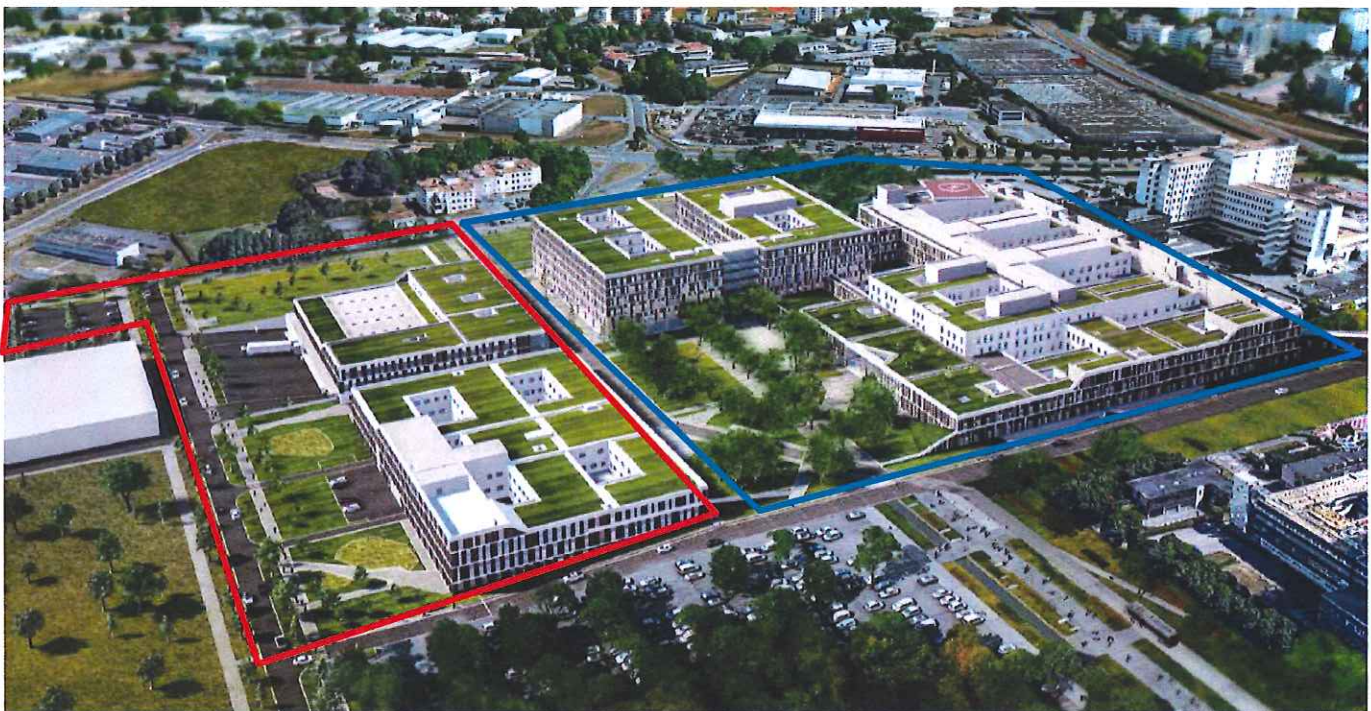
De plus, selon les articles L142-1 et R142-1 du Code de l'urbanisme, les constructions soumises à autorisation portant sur une surface de plancher (SDP) de plus de 5 000 m² doivent être compatibles avec le DOO du SCoT. Le projet de reconstruction du CHU de Caen fait l'objet de deux démarches de permis de construire distinctes. Le projet est actuellement au stade PC pour l'Opération Anticipée et au stade APD pour l'Opération Principale.

B/ Projet

Le projet de reconstruction porte sur une SDP globale d'environ 110 000 m², sur un périmètre de projet de 16 ha.

La programmation projetée porte sur deux phases :

- Opération Anticipée (OA) 2018-2022 sur environ 24 000 m² de Surface de plancher (SDP) : création du pôle Logistique - Pharmacie - Administration (LPA) et construction du bâtiment Biologie. **Entouré de rouge ci-dessous.**
- Opération Principale (OP) 2018-2026 : construction d'un bâtiment d'environ 86 000 m² comprenant les unités d'hôpitaux de jour, d'ambulatoire, de consultations, d'hébergements et des plateaux techniques. **Entouré de bleu.**



Perspective d'insertion du projet de reconstruction du CHU de Caen - Source: Groupement AIA

Données chiffrées sur le CHU :

- plus de 60 services cliniques et médicotechniques,
- plus de 5 800 professionnels de santé,
- plus de 4 000 étudiants,
- plus de 1 000 projets de recherche clinique en cours (en collaboration avec des centres de recherche tels que le GANIL, CYCERON, le centre de recherche en hadronthérapie (ARCHADE), les installations de l'Université de Caen Normandie et de l'ENSICAEN).

Données du projet :

- L'opération de reconstruction du CHU de Caen Normandie est soutenue financièrement par l'État, à hauteur de 350 millions d'euros (70 % du coût total du projet), par l'intermédiaire de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Communauté urbaine Caen la mer et les villes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair participent également activement à l'insertion du futur CHU dans l'ensemble urbain, dans le cadre des projets d'aménagement du plateau Nord - EPOPEA Park.

LE NOUVEAU CHU EN CHIFFRES

10 pôles d'activités cliniques et médico-techniques

35 salles de bloc opératoire

1 397 lits et places d'hospitalisation

26 salles d'imagerie à construire

- 1049 lits et places dont 138 lits soins critiques
- 348 lits de psychiatrie, USLD*, EHPAD** et places

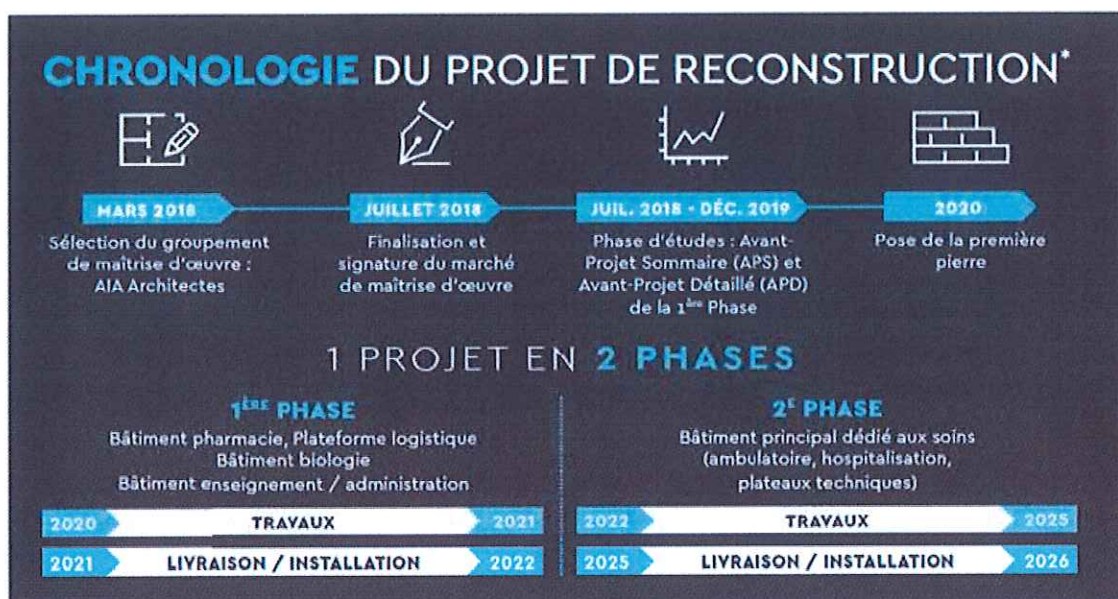
110 000 m² de bâtiments

85% de chambres individuelles au confort hôtelier moderne

Une superficie totale de **12,5 ha** sur le site actuel du CHU (Côte de Nacre)

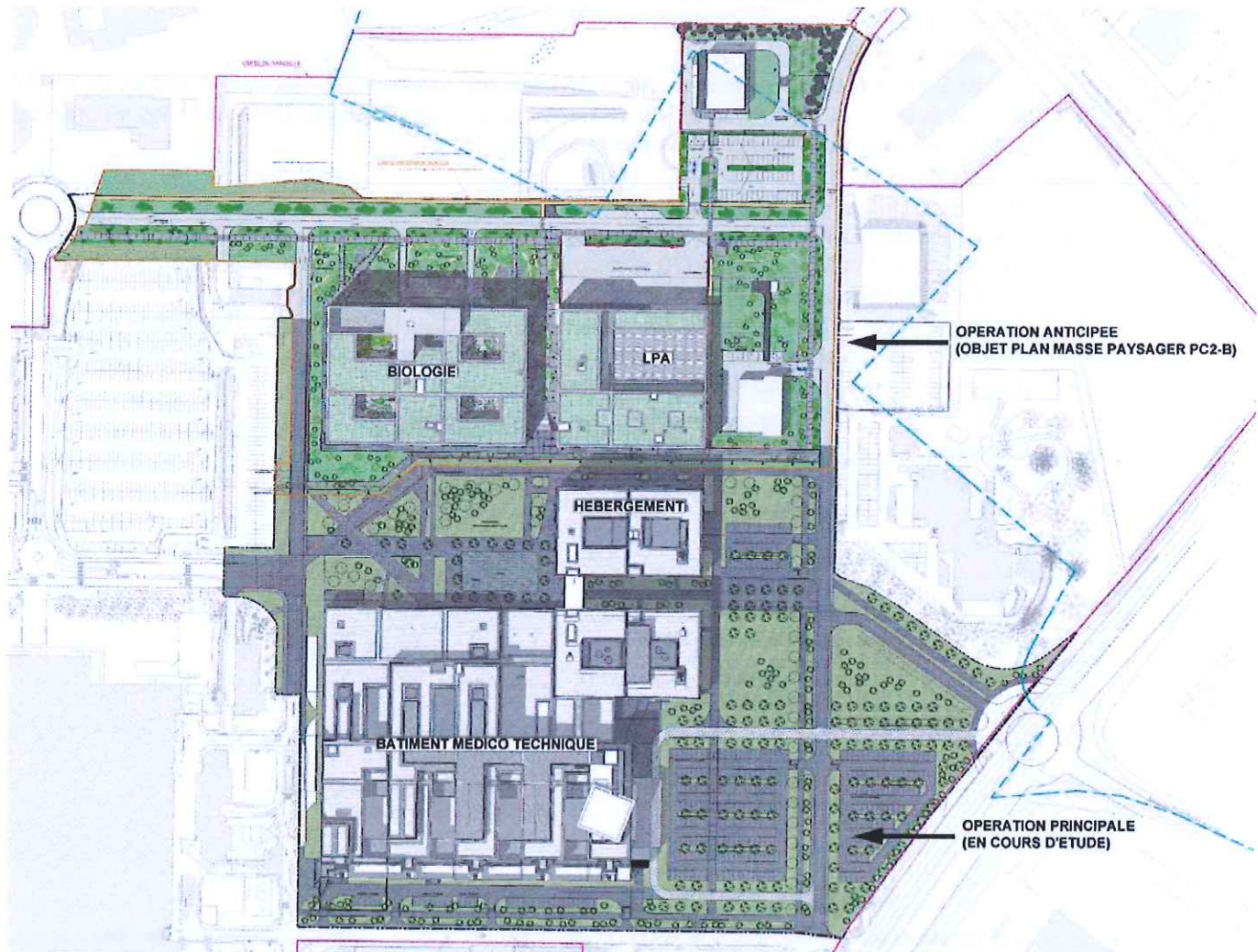
* USLD : unités de soins de longue durée
** EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Chiffres clés du projet de reconstruction du CHU Caen Normandie - Source: Plaquette Nouveau CHU de Caen



Chronologie du projet de reconstruction - Source: Dossier de concertation - Construction du nouveau CHU de Caen Normandie

Plan masse global :



TOITURES

	Toiture végétalisée
	Toiture technique gravillonnée
	Enclos acoustique gravillonné
	Gravillon / bande stérile
	Bac acier

VÉGÉTAUX

	Arbre tige groupe 1
	Arbre cépée groupe 1
	Arbre tige groupe 2
	Arbre cépée groupe 2
	Arbre groupe 3

SURFACES

	Enrobé / voirie
	Béton / cheminement
	Sable stabilisé / accès façade
	Gravillon / bande stérile
	Pavé engazonné
	Evergreen engazonné (circulable)
	Noe paysagère

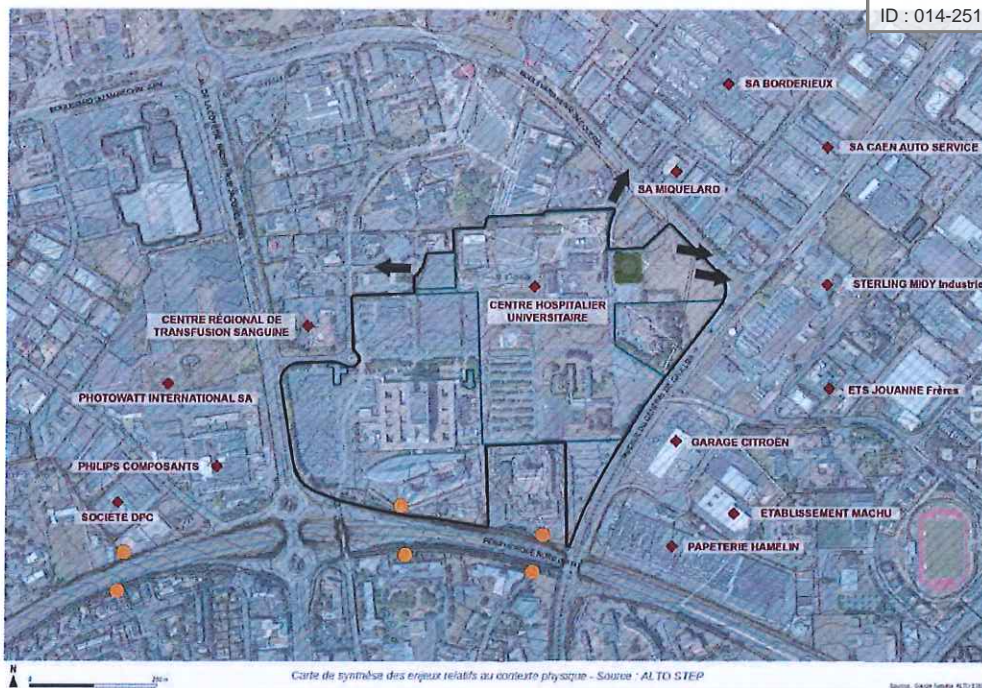
ESPACES PLANTÉS

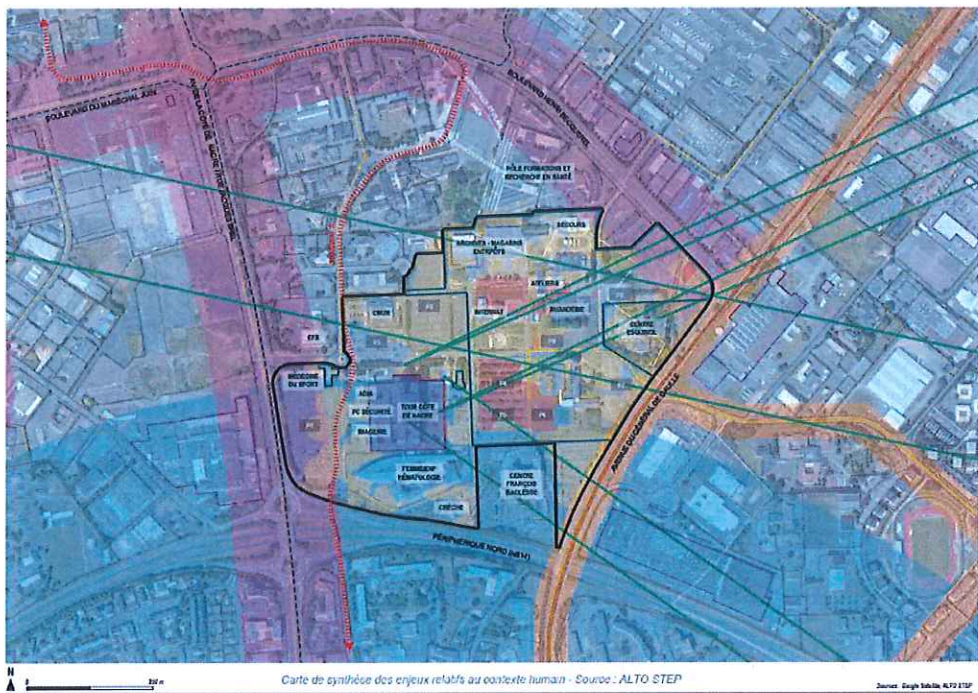
	Prairie
	Pelouse
	Couvre sol type 1
	Couvre sol type 2
	Couvre sol type 3
	Couvre sol type 4
	Plantations type 1
	Plantations type 2

Caractéristiques intéressant le SCoT Caen-Métropole :

- Démarche de certification HQE :
 - Opération anticipée : Les bâtiments Administration et Logistique sont conçus pour respecter toutes les exigences HQE Tertiaire sans certification. La certification HQE Tertiaire est visée pour la partie du bâtiment Biologie à l'exception de la partie Internat valorisé par une démarche sans certification finale HQE Santé.
 - Opération principale : La certification HQE Santé est visée pour le bâtiment principal et le bâtiment Hébergement. Les profils sont adaptés aux qualités des bâtiments et des exigences de chaque référentiel.
- L'atteinte de l'objectif Effinergie+ +10% pour l'ensemble des bâtiments est projetée.
- Un porté à connaissance Loi sur l'eau a été déposé en octobre 2019, il justifie que le projet n'est pas soumis à déclaration ou autorisation Loi sur l'eau et qu'il respecte le règlement d'assainissement de Caen la Mer.
- Le projet sera raccordé à la chaufferie de la Semmeret (Société d'économie mixte pour la maîtrise et la récupération de l'énergie thermique) et au réseau actuellement en fonctionnement sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair.
- Le projet de reconstruction s'inscrit dans la dynamique métropolitaine d'EPOPEA Park et identifiée dans le SCoT révisé.
- Le projet porte sur une opération de renouvellement urbain. De plus, des mutations foncières sont à l'œuvre sur le périmètre élargi du plateau Nord, des acquisitions de parcelles et d'îlots sont envisageables à court et à long terme.
- Le périmètre de projet dispose d'une bonne desserte en transports en commun. 114 places pour les vélos sont déjà présentes dans le périmètre du CHU, la création de parcs vélos supplémentaires est prévue.
- Le projet de reconstruction intègre une consolidation du réseau de maillage doux et une gestion mutualisée du stationnement. Un parking silo de 1200 places est prévu au Nord du site. Des bornes de recharge VE seront installées.
- Le projet de création de la bretelle Hamelin permettra d'améliorer la liaison entre CHU et le boulevard périphérique.
- Le projet aura un coefficient d'imperméabilisation de 68%, mais il augmentera la surface végétalisée près de 3000m² par rapport à l'existant et il prévoit la plantation de 285 sujets arborés.

Cartes de synthèse des enjeux pris en compte dans l'étude d'impact de l'évaluation environnementale :





Proposition :

Suite à l'avis de la Commission Urbanisme réglementaire du 27 Février 2020, un avis favorable est proposé au titre du SCoT Caen-Métropole révisé.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'Évaluation environnementale du projet de reconstruction du CHU de Caen.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU